

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



..... Ensemble pour la prévention

2 Av. du Professeur A. Minkowski
CS 20118
37171 CHAMBRAY-LÈS-TOURS CEDEX
02 47 37 66 76

Chambray-lès-Tours, le 12 mars 2026

Objet : Erreur de facturation TVA

Madame, Monsieur,

Nous avons constaté une erreur dans la facturation d'office émise en date du 10/03/2026.

En effet, la TVA n'a pas été appliquée sur la majoration lors de l'émission de ces factures alors qu'elle aurait dû l'être conformément à la réglementation en vigueur. Afin de régulariser cette situation, un avoir annulant la facture du 10/03/2026, ainsi qu'une facture rectificative intégrant la TVA correspondante vous seront prochainement adressés.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette régularisation et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément.

Cordialement,

Le Service Comptabilité

www.apst37.fr

ASSOCIATION DE PRÉVENTION DE SANTÉ AU TRAVAIL D'INDRE-ET-LOIRE "APST37"
2 Av. du Professeur A. Minkowski - CS 20118 - 37171 CHAMBRAY-LÈS-TOURS CEDEX
Association Loi 1901 - SIRET 775 341 381 00181 - APE 8621Z
N° Intracommunautaire FR 45 775 341 381



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)